



CHARTRES

# DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE À LA DIVISION DU LOGEMENT

## Bases réglementaires :

Article L.126-16 à L.126-22 du Code de la Construction et de l'Habitation

Art. R. 423-70-1 et R. 425-15-2 du Code de l'Urbanisme

Arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Date de dépôt de la demande : ..... / ..... / .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse du logement : .....

Le projet de division nécessite-t-il une déclaration préalable ou une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc.) ?

Oui  Non

Si oui, numéro du PC ou de la DP :

Date :

## Le dossier de demande doit contenir :

Le présent formulaire de demande d'autorisation préalable à la division :

1. Identité du demandeur
2. Coordonnées du demandeur
3. Renseignements relatifs à l'immeuble
4. Renseignements relatifs au logement existant
5. Description des travaux
6. Renseignements relatifs aux équipements divers ajoutés après division
7. Renseignements relatifs au logement créé après la division
8. Engagement et signature

Un plan côté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) faisant apparaître la situation avant et après travaux.

Le dossier technique amiante mentionné à l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements dont le permis de construire a été délivré avant juillet 1997

Le constat de risque d'exposition au plomb mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949

Photographies de l'immeuble existant.

Le dossier doit être déposé à l'adresse : [permisdediviser@agglo-ville.chartres.fr](mailto:permisdediviser@agglo-ville.chartres.fr) ou à l'Hôtel de Ville – Place des halles à Chartres.

## Délai de traitement et voies de recours :

La Ville de Chartres dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande complète pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement.

Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu d'autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable (Article R.425-15-2 du Code de l'Urbanisme).

La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1.

## IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes le propriétaire du logement :  Oui  Non

Vous êtes un mandataire du propriétaire :  Oui  Non

Si oui :

À quel titre : .....

Activité exercée : .....

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant :  
.....

Vous êtes un particulier :  Oui  Non

Si oui :

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : .....

Vous êtes une personne morale :  Oui  Non

Si oui :

Dénomination ou raison sociale : .....

N° SIRET : .....

Forme juridique, type de société (SA, SCI, ...) : .....

Représentant de la personne morale : .....

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom(s) : .....

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Si vous êtes un particulier ou une personne morale :

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Localité : .....

BP : .....

Code postal : .....

N° de téléphone : .....

Courriel : .....

Si vous êtes un mandataire :

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Localité : .....

BP : .....

Code postal : .....

N° de téléphone : .....

Courriel : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE

## Localisation :

Numéro de voie : .....

Voie : .....

Bâtiment : .....

Étage : .....

**Type d'habitat :**  Maison individuelle  Immeuble collectif

Si copropriété, identification du lot : .....

**Nombre de places de stationnement :** .....

## Régime juridique de l'immeuble :

Mono propriété  Copropriété

## Période de construction de l'immeuble :

Avant 1949

Entre 1949 et 1974

Entre 1975 et 1989

Entre 1989 et 2005

Après 2005

## Références cadastrales du logement :

Section : .....

Numéro : .....

## Est-ce que votre immeuble est concerné par un arrêté de police ?

Insalubrité :  Oui  Non

Arrêté de MES :  Oui  Non

(Mise en sécurité)

Interdiction d'habiter :  Oui  Non

Précisez : .....

.....

**Est-ce que votre immeuble est raccordé au réseau d'assainissement ?**  Oui  Non

**Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?**  Oui  Non

Si oui, précisez : .....

## Quel est l'objet de votre demande de division ?

Création d'un ou de plusieurs logements pour mise en location future

Création d'une ou de plusieurs chambres supplémentaires pour mise en location saisonnière

Autre : .....

**NB :** si vous avez l'intention de louer un ou des logements concernés, vous devez peut-être faire une demande d'autorisation préalable de mise en location.

Pour plus d'information :

<https://www.chartres.fr/permis-de-louer>

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT EXISTANT

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage du logement : .....

Surface de plancher ..... m<sup>2</sup>

Usage mixte professionnel et d'habitation :  Oui  Non

### Si l'immeuble comporte un seul logement, précisez :

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces

5 pièces  6 pièces et plus

Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales :  Oui  Non

### Si l'immeuble est déjà divisé en plusieurs logements, précisez :

#### Logement n°1 :

Surface de plancher ..... m<sup>2</sup>

Logement concerné par la division :  Oui  Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces

5 pièces  6 pièces et plus

#### Logement n°2 :

Surface de plancher ..... m<sup>2</sup>

Logement concerné par la division :  Oui  Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces

5 pièces  6 pièces et plus

#### Logement n°3 :

Surface de plancher ..... m<sup>2</sup>

Logement concerné par la division :  Oui  Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces

5 pièces  6 pièces et plus

Complétez si nécessaire : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Création de surface :  Oui  Non

Si oui : surface de plancher créée en m<sup>2</sup> : .....

Nombre de logements créés à la suite de la division : .....

Surface de plancher des futurs logements : .....

Logement 1 : ..... m<sup>2</sup> ; Logement 2 ..... m<sup>2</sup>

Logement 3 : ..... m<sup>2</sup> ; Logement 4 ..... m<sup>2</sup>

Logement 5 : ..... m<sup>2</sup> ; Logement 6 ..... m<sup>2</sup>

Réfection de la toiture :  Oui  Non

Rénovation totale du logement :  Oui  Non

Autre (réalisation de travaux d'isolation, plomberie, réfection système électrique...) :

.....

.....

.....

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS DIVERS AJOUTÉS APRÈS DIVISION

Locaux accueillant les ordures ménagères :  Oui  Non

Parties communes :  Oui  Non

Précisez : .....

.....

.....

Extincteurs dans les parties communes :  Oui  Non

Présence de détecteur de fumée dans chaque logement créé :  
 Oui  Non

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :  
 Oui  Non

Présence de VMC :  Oui  Non

## Places de stationnement

Nombre de places de stationnement au total : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

## Remplir une fiche par logement créé

Logement n° ..... / .....

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage(s) du logement : .....

Surface habitable après la division : ..... m<sup>2</sup>

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces

5 pièces  6 pièces et plus

Hauteur sous plafond ..... m<sup>2</sup>

Volume habitable ..... m<sup>3</sup>

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :

Oui  Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre :

.....

Eau potable :  Oui  Non

Evacuation eaux usées :  Oui  Non

Equipements cuisine :

Evier  Appareil de cuisson  Ventilation

Salle de bain :  Oui  Non

Si oui :  Intérieure  Extérieure  Individuelle  Collective

Equipements de la salle de bain :

Baignoire  Douche  Lavabo  Ventilation

WC :  Oui  Non

Si oui :

Dans le logement  Extérieurs  Individuels  Collectifs

Equipements des WC :  Ventilation

Conduit de ventilation :  Oui  Non

Energie – Eau Chaude :

Oui  Non

Individuelle  Collective

Gaz  Fioul  Electricité

Autre, précisez :

.....

Energie – Chauffage :

Oui  Non

Individuels  Collectifs  Chauffage d'appoint

Gaz  Fioul  Electricité  Pétrole, Bois

Autre, précisez :

.....

Electricité – ligne de terre :  Oui  Non

Nombre de places de stationnement : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

## Remplir une fiche par logement créé

Logement n° ..... / .....

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage(s) du logement : .....

Surface habitable après la division : ..... m<sup>2</sup>

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  
 5 pièces  6 pièces et plus

Hauteur sous plafond ..... m<sup>2</sup>

Volume habitable ..... m<sup>3</sup>

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :

- Oui  Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre :

.....

Eau potable :  Oui  Non

Evacuation eaux usées :  Oui  Non

Equipements cuisine :

- Evier  Appareil de cuisson  Ventilation

Salle de bain :  Oui  Non

- Si oui :  Intérieure  Extérieure  Individuelle  Collective

Equipements de la salle de bain :

- Baignoire  Douche  Lavabo  Ventilation

WC :  Oui  Non

Si oui :

- Dans le logement  Extérieurs  Individuels  Collectifs

Equipements des WC :  Ventilation

Conduit de ventilation :  Oui  Non

Energie – Eau Chaude :

- Oui  Non

Individuelle  Collective

Gaz  Fioul  Electricité

Autre, précisez :

Energie – Chauffage :

- Oui  Non

Individuels  Collectifs  Chauffage d'appoint

Gaz  Fioul  Electricité  Pétrole, Bois

Autre, précisez :

Electricité – ligne de terre :  Oui  Non

Nombre de places de stationnement : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

## Remplir une fiche par logement créé

Logement n° ..... / .....

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage(s) du logement : .....

Surface habitable après la division : ..... m<sup>2</sup>

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  
 5 pièces  6 pièces et plus

Hauteur sous plafond ..... m<sup>2</sup>

Volume habitable ..... m<sup>3</sup>

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :

- Oui  Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre :

.....

Eau potable :  Oui  Non

Evacuation eaux usées :  Oui  Non

Equipements cuisine :

- Evier  Appareil de cuisson  Ventilation

Salle de bain :  Oui  Non

- Si oui :  Intérieure  Extérieure  Individuelle  Collective

Equipements de la salle de bain :

- Baignoire  Douche  Lavabo  Ventilation

WC :  Oui  Non

Si oui :

- Dans le logement  Extérieurs  Individuels  Collectifs

Equipements des WC :  Ventilation

Conduit de ventilation :  Oui  Non

Energie – Eau Chaude :

- Oui  Non

Individuelle  Collective

Gaz  Fioul  Electricité

Autre, précisez :

Energie – Chauffage :

Oui  Non

Individuels  Collectifs  Chauffage d'appoint

Gaz  Fioul  Electricité  Pétrole, Bois

Autre, précisez :

Electricité – ligne de terre :  Oui  Non

Nombre de places de stationnement : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

## Remplir une fiche par logement créé

Logement n° ..... / .....

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage(s) du logement : .....

Surface habitable après la division : ..... m<sup>2</sup>

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  
 5 pièces  6 pièces et plus

Hauteur sous plafond ..... m<sup>2</sup>

Volume habitable ..... m<sup>3</sup>

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :

- Oui  Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre :

.....

Eau potable :  Oui  Non

Evacuation eaux usées :  Oui  Non

Equipements cuisine :

- Evier  Appareil de cuisson  Ventilation

Salle de bain :  Oui  Non

- Si oui :  Intérieure  Extérieure  Individuelle  Collective

Equipements de la salle de bain :

- Baignoire  Douche  Lavabo  Ventilation

WC :  Oui  Non

Si oui :

- Dans le logement  Extérieurs  Individuels  Collectifs

Equipements des WC :  Ventilation

Conduit de ventilation :  Oui  Non

Energie – Eau Chaude :

- Oui  Non

Individuelle  Collective

Gaz  Fioul  Electricité

Autre, précisez :

.....

Energie – Chauffage :

- Oui  Non

Individuels  Collectifs  Chauffage d'appoint

Gaz  Fioul  Electricité  Pétrole, Bois

Autre, précisez :

.....

Electricité – ligne de terre :  Oui  Non

Nombre de places de stationnement : .....

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

## Remplir une fiche par logement créé

Logement n° ..... / .....

Bâtiment : ..... Porte : .....

Étage(s) du logement : .....

Surface habitable après la division : ..... m<sup>2</sup>

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  
 5 pièces  6 pièces et plus

Hauteur sous plafond ..... m<sup>2</sup>

Volume habitable ..... m<sup>3</sup>

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :

- Oui  Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre :

.....

Eau potable :  Oui  Non

Evacuation eaux usées :  Oui  Non

Equipements cuisine :

- Evier  Appareil de cuisson  Ventilation

Salle de bain :  Oui  Non

- Si oui :  Intérieure  Extérieure  Individuelle  Collective

Equipements de la salle de bain :

- Baignoire  Douche  Lavabo  Ventilation

WC :  Oui  Non

Si oui :

- Dans le logement  Extérieurs  Individuels  Collectifs

Equipements des WC :  Ventilation

Conduit de ventilation :  Oui  Non

Energie – Eau Chaude :

- Oui  Non

Individuelle  Collective

Gaz  Fioul  Electricité

Autre, précisez :

.....

Energie – Chauffage :

- Oui  Non

Individuels  Collectifs  Chauffage d'appoint

Gaz  Fioul  Electricité  Pétrole, Bois

Autre, précisez :

.....

Electricité – ligne de terre :  Oui  Non

Nombre de places de stationnement : .....

# ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Je soussigné(e),  Madame,  Monsieur ou dénomination si personne morale.....

..... atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du demandeur :

Toute fausse déclaration est passible de sanction pénale en vertu des articles 441-1 à 441-2 du Code pénal et entraîne la nullité de la demande.  
La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende » (Code pénal, art. 441-1)
- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende » (Code pénal art. 441-6)

Pour plus de précisions : <https://www.chartres.fr/permis-diviser>

## Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Hôtel de Ville,  
Place des Halles,  
28019 Chartres Cedex.

Tél. : 02 37 23 40 00

Courriel : [permisdediviser@agglo-ville.chartres.fr](mailto:permisdediviser@agglo-ville.chartres.fr)

### Mention relative au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)

Les données à caractère personnel ici recueillies font l'objet d'un traitement par LA Ville de Chartres dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de diviser. Le recueil de ces données revêt un caractère obligatoire. Si ces informations obligatoires ne nous sont pas communiquées, nous ne pourrions pas traiter votre demande. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation réglementaire à laquelle la Ville de Chartres est soumise.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la Direction de l'Aménagement, de l'urbanisme et de l'Habitat en charge du traitement du permis de diviser, à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Ces données seront conservées pendant 3 ans après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits concernant vos données, vous pouvez solliciter la Ville de Chartres par voie de courriel à [dpo@agglo-ville.chartres.fr](mailto:dpo@agglo-ville.chartres.fr) ou par voie postale à Ville de Chartres – DPO – Pôle Administratif- Place des halles – 28019 CHARTRES Cedex.